

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Régie autonome des transports parisiens

**Décision du 24 décembre 2010 portant déclassement par anticipation du tènement foncier  
de 859 m<sup>2</sup> situé aux abords de la gare de Joinville-le-Pont**

NOR : DEVT1100427S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Je, soussigné M. Pierre MONGIN, président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens (RATP) ;

Agissant au nom de ladite RATP, dont le siège est situé à Paris (12<sup>e</sup>), 54, quai de la Râpée ;

Et spécialement délégué à l'effet des présentes en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par délibération du conseil d'administration en date du 26 mars 2010 publiée le 25 novembre 2010 au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et portant délégation de pouvoirs au président-directeur général pour prononcer le déclassement des biens immobiliers dont il est habilité à décider l'aliénation, et modifiant l'article 22 du règlement intérieur du conseil d'administration,

Décide :

De prononcer, à compter de ce jour, conformément à l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, le déclassement par anticipation du tènement foncier de 859 m<sup>2</sup> situé aux abords de la gare de Joinville-le-Pont (tel que figuré dans le document d'arpentage daté du 28 juin 2010) à détacher des emprises du RER (parcelle C n° 138 de 19 190 m<sup>2</sup>) ; la désaffectation devant prendre effet au plus tard dans un délai de trois ans à compter de ce jour.

La présente décision annule et remplace la précédente prise en date du 9 juillet 2010 et publiée le 25 septembre 2010 au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et portant délégation de signature du président-directeur général de la RATP au directeur du département des espaces et patrimoine (ESP).

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 24 décembre 2010.

*Le président-directeur général de la RATP,*  
P. MONGIN